

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 24 /02/2016

Date d'affichage : 24/02/2016

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 3 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 3 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

POUVOIRS : Patricia PENCHENAT à Marc Etienne LANSADE / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO

ABSENTS : Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Marie-Ly GARCIA - Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au retrait, par arrêté n° 2016/110bis en date du 16 février 2016, de la délégation dans le domaine des affaires sportives qu'il avait consentie à Monsieur Pascal CORDÉ, adjoint au maire, le Conseil Municipal doit, conformément à l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Maire n° 2014/772 en date du 1^{er} octobre 2014 portant délégation de fonctions à Monsieur Pascal CORDÉ dans le domaine sportif,

Vu l'arrêté du Maire n° 2016/110bis en date du 16 février 2016 portant retrait de délégation,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

N° 2016/021

SITUATION D'UN ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE DELEGATION

CM 03 /03/2016

N° 2016/021

SITUATION D'UN ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE DELEGATION

Après un vote à bulletin secret, avec 17 voix contre le maintien, 3 pour le maintien et 9 bulletins blancs, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas maintenir Monsieur Pascal CORDÉ dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE